



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## coopération culturelle

Question écrite n° 48838

### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de moderniser et mieux exploiter les outils numériques. Les rapporteurs proposent ainsi de généraliser l'usage des portails de l'Institut français à Paris afin de rentabiliser les innovations portées par cet opérateur. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

### Texte de la réponse

L'Institut français a inscrit le numérique au coeur de ses moyens d'intervention et a développé de nombreux outils (IF Cinéma, IFmapp, IFverso, IFmobile, Culturethèque, etc.). Cette offre numérique a rencontré un réel succès (forte progression des abonnements, des consultations de sites, des téléchargements d'application) et fait l'objet d'une promotion permanente. Ces outils innovants apportent des gains réels en termes de mutualisation (économie d'échelle sur les acquisitions de certains contenus). Le MAEDI encourage cette évolution, notamment dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui le lie à l'Institut français. Ainsi, la plateforme « IFcinéma », qui promeut à l'étranger dans le réseau des instituts, des alliances et des organismes partenaires, le patrimoine cinématographique et audiovisuel français et francophone, a été lancée dès 2011 à l'occasion du festival de Cannes et l'outil numérique « IFmapp », mappemonde interactive et collaborative qui localise des lieux de culture, de résidences et d'événements culturels, en janvier 2012. « IFverso » est quant à elle une base de données, consultable sur internet, du livre français traduit ; elle rassemble actuellement plus de 70 000 ouvrages traduits dans une cinquantaine de langues. « IFmobile » est une application qui recense tous les événements culturels programmés par les instituts français dans le monde. « Culturethèque » est, pour sa part, une médiathèque numérique de la culture française qui agrège des contenus culturels audiovisuels et les rend accessibles dans les médiathèques françaises à l'étranger. L'ensemble de ces plateformes traduit une volonté de partage, de mise en réseau et de diffusion vers les publics cibles : réseau culturel (instituts et alliances), artistes et professionnels français et étrangers du monde de la culture, jeunesse.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription** : Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 48838

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Français de l'étranger

**Ministère attributaire** : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [4 février 2014](#), page 988

**Réponse publiée au JO le** : [1er juillet 2014](#), page 5511